

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

***MOTS ET
MERVEILLES***

31/12/2018

MOTS ET MERVEILLES

Association loi 1901

Siège social : 31 bis rue de la fontaine

59620 AULNOYE AYMERIES

:*:*:*:

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

MOTS ET MERVEILLES

Association loi 1901

**Siège social : 31 bis rue de la fontaine
59620 AULNOYE AYMERIES****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****SUR LES COMPTES ANNUELS***Exercice clos au 31/12/2018*

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MOTS ET MERVEILLES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MOTS ET MERVEILLES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assurés notamment de la correcte évaluation des produits d'exploitation

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association MOTS ET MERVEILLES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

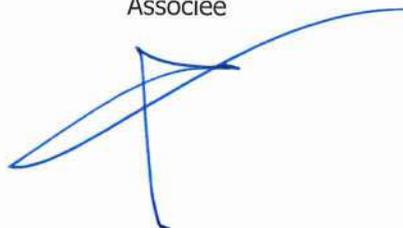
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Anzin, le 14 mai 2019

SARL ORCOM FIDUVAL
Le Commissaire aux comptes

Béatrice MERY
Associée



BILAN ACTIF

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 806,40	2 806,40		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions	33 913,24	5 704,87	28 208,37	30 469,26
Installations techniques, matériels				
Autres immobilisations corporelles	97 594,23	75 975,51	21 618,72	15 677,32
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	17 116,60		17 116,60	5 916,60
Immobilisations Financières (2)				
Participations	30,00		30,00	30,00
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	151 460,47	84 486,78	66 973,69	52 093,18
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				
Autres	96 834,96		96 834,96	83 963,53
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	172 978,67		172 978,67	175 596,98
Charges constatées d'avance (3)	9 743,80		9 743,80	923,28
TOTAL (III)	279 557,43		279 557,43	260 483,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	431 017,90	84 486,78	346 531,12	312 576,97

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	99 537,43	73 303,68
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	36 846,25	26 233,75
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 000,00	30 000,00
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	22 774,11	27 346,85
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	189 157,79	156 884,28
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 817,42	6 583,55
TOTAL (III)	7 817,42	6 583,55
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 591,95	36 022,29
Dettes fiscales et sociales	51 455,96	53 940,57
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	67 508,00	59 146,28
TOTAL (V)	149 555,91	149 109,14
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	346 531,12	312 576,97

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

149 555,91

149 109,14

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	956,00	1 043,01
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	679 758,53	601 166,79
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	66,01	10,09
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	680 780,54	602 219,89
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	238 059,91	243 478,90
Impôts, taxes et versements assimilés	2 564,99	1 684,65
Salaires et traitements	309 370,33	254 251,83
Charges sociales	83 994,42	73 726,60
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 714,80	8 344,31
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	1 233,87	1 302,47
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	241,71	211,80
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	648 180,03	583 000,56
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	32 600,51	19 219,33
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6,91	30,87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	6,91	30,87
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		800,38
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		800,38
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	6,91	-769,51

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	3 164,28	3 211,20
Sur opérations en capital	24 072,74	4 572,73
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	27 237,02	7 783,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	22 998,19	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	22 998,19	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	4 238,83	7 783,93
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	36 846,25	26 233,75
TOTAL DES PRODUITS	708 024,47	610 034,69
TOTAL DES CHARGES	671 178,22	583 800,94
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	36 846,25	26 233,75
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat	776 765,00	776 727,00
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	776 765,00	776 727,00
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	776 765,00	776 727,00
TOTAL CHARGES	776 765,00	776 727,00
TOTAL	36 846,25	26 233,75

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail Immobilier

(1) *Dont produits afférents à des exercices antérieurs*

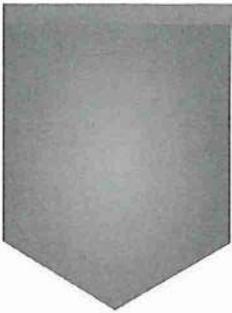
(2) *Dont charges afférentes à des exercices antérieurs*

(3) *Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de*

1 220,92

4 238,83

7 783,93

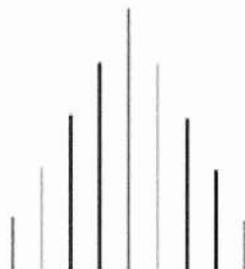


CHD

L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

ANNEXES



ANNEXE

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 346 531,12 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 36 846,25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

L'exercice précédent clos au 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Les comptes annuels ont été établis par les dirigeants.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

ANNEXE

En Euro

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	3 ans
- Agencement et aménagement des constructions	15 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels informatiques	1 à 5 ans

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les constructions et aménagements sont construits sur sol d'autrui appartenant à la mairie d'Aulnoye.
Ils sont mis à disposition gratuitement à l'Association sans bail.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 806	
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencts & aménagts construct.	33 913	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	21 209 62 460	1 000 25 468 12 925
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL		117 582	39 393
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations			30	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL		30		
TOTAL GENERAL			120 419	39 393

ANNEXE

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

En Euro

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			2 806		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui			33 913	
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers			22 209	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	25 468			
		Mat. bureau, inform., mobilier			75 384	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL			25 468	131 507		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			30		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
TOTAL				30		
TOTAL GENERAL			25 468	134 343		

ANNEXE

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



En Euro

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 806			2 806
Terrains					
Constructions		3 444	2 261		5 705
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles		18 375	959		19 334
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport			2 470	2 470	
Mat. bureau et informatiq., mob.		49 616	7 025		56 641
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	71 436	12 715	2 470	81 680
	TOTAL GENERAL	74 242	12 715	2 470	84 487

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. incorpor.							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	10 102	10 102	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	86 733	86 733		
Charges constatées d'avance	9 744	9 744		
TOTAUX		106 579	106 579	
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés			
(2)	des - Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	9 744
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	9 744

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	86 733
Disponibilités	
TOTAL	86 733

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	73 303,68	26 233,75		99 537,43
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 000,00			30 000,00
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice antérieur	26 233,75	36 846,25	26 233,75	36 846,25
Subventions d'investissement non renouvelables	27 346,85		4 572,74	22 774,11
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	156 884,28	63 080,00	30 806,49	189 157,79

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	30 592	30 592		
Personnel & comptes rattachés	23 798	23 798		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	23 605	23 605		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	4 053	4 053		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	67 508	67 508		
TOTAUX	149 556	149 556		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	67 508
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	67 508

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 018
Dettes fiscales et sociales	33 381
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	43 399

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018



INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Cet engagement a été comptabilisé.

- Provision au 01/01/2018 : 6 583 €
- Provision de l'exercice : 1 234 €
- Provision au 31/12/2018 : 7 817 €

Les paramètres suivants ont été retenus :

- Taux d'actualisation : 1,57%
- Revalorisation des salaires : 1,00%
- Charges sociales patronales : 50% pour les cadres et 40 % pour les non cadres
- Contribution employeur : 50%
- Turn-over : Faible
- Départ volontaire : 100%
- Age de départ à la retraite : 60-62 ans
- Table de mortalité : INSEE 2018
- Droit conventionnel : Droit du travail

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	26 302					26 302
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	26 302					26 302
Engagements en matière de pensions			Provisions			
TOTAL	26 302					26 302

ANNEXE

En Euro

ASSOCIATION Mots et Merveilles
Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHD
L'Esprit d'Entreprendre



Informations complémentaires :

L'association n'est pas habilitée à recevoir la Taxe d'Apprentissage.

Rémunérations des dirigeants :

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Le bénévolat réalisé au sein de l'association :

Le nombre d'heures de formations en cours particuliers est valorisé à partir des fiches de suivis et d'émargement des apprenants et saisi sur une base de données. En 2018, 14 566 heures 30 sont enregistrées auxquelles il convient d'ajouter l'équivalent pour prendre en compte les temps de préparation, soit 29 133 heures de bénévolat. Les financeurs de l'association prennent en compte une heure de préparation pour une heure d'apprentissage.

Egalement, nous tenons compte des ateliers collectifs, justifiés par feuille d'émargement, saisis sur la base de données, auxquelles nous n'ajoutons pas de temps de préparation compte- tenu qu'elles sont encadrées par des salariés de Mots et Merveilles ou des professionnels vacataires. En 2018, 11 313 heures ont été réalisées.

Le taux horaire des bénévoles formateurs est basé sur la convention collective nationale des acteurs du lien social et familial. Le coefficient médian d'un intervenant technique a été retenu pour 451.

Le taux horaire, calculé sur cette base, multiplié par la valeur du point au 31 décembre 2018, s'élève à 13,245 euros auquel il convient d'ajouter un taux de charges patronales de 45 %, soit un taux horaire charges comprises de 19,205 euros.

Les contributions volontaires au 31 décembre en nature se montent donc à 776 765 € (40 446 heures x 19,205 E).

MOTS ET MERVEILLES

Association loi 1901

**Siège social : 31 bis rue de la fontaine
59620 AULNOYE AYMERIES**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2018**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Anzin, le 14 mai 2019

SARL ORCOM FIDUVAL
Le Commissaire aux comptesBéatrice MERY
Associée